

CHANGEMENT DE NOM DE LA BIBLIOTHEQUE ADRIEN MINIENPOULLE

Conformément à l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est compétent pour régler, par délibération, les affaires de la commune, y compris les questions de dénomination des lieux publics. Dans ce cadre, il est proposé de modifier le nom de la bibliothèque actuelle pour le remplacer par celui de médiathèque.

La nouvelle médiathèque Adrien Minienspoullé a pour mission de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs. Elle vise également à favoriser le développement de la lecture au sein de la communauté.

Pour répondre à ces objectifs, la médiathèque sera organisée en plusieurs espaces adaptés aux différents publics et usages, tels que :

- Espaces de lecture et de travail
- Zones de consultation sur place
- Ateliers numériques et créatifs
- Expositions et visites

La médiathèque sera équipée de supports variés, incluant des livres, des DVD, des boîtes de jeux, l'accès à Internet, des tablettes et des casques de réalité virtuelle. Ces outils permettront de lutter plus efficacement contre l'illettrisme et l'illectronisme, en offrant des ressources diversifiées et adaptées aux besoins de chacun.

L'appellation « médiathèque » est plus appropriée pour ce nouvel équipement de lecture publique, car elle reflète la diversité des services et des ressources qui seront offerts. Contrairement à une bibliothèque traditionnelle, qui se concentre principalement sur le prêt de livres, une médiathèque englobe une approche plus large et moderne de l'accès à la culture et à l'information.

Il est proposé que la nouvelle structure soit dénommée **MEDIATHEQUE ADRIEN MINIENPOULLE** avec cette appellation affichée sur la façade principale de la médiathèque.

La transformation de la bibliothèque en médiathèque représente une évolution significative dans l'offre de services culturels de la commune. Ce changement de dénomination est essentiel pour communiquer clairement la mission et les services offerts par cette nouvelle structure.